

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)
TEL . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET :BIEN IMMOBILIER SIS, 2 PLACE DE LA MAIRIE, PARCELLE CADASTREE B1708 - SIGNATURE ET DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN BLOC DE CLIMATISATION EXTERIEUR EN FACADE DE LA MAIRIE

Vu la délibération n°2026_036 du 20 mars 2026, confiant au maire, Nicolas Varigny, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la nécessité d'installer un climatiseur pour le confort du personnel dans le bâtiment de la mairie situé 2 place de la Mairie, sur la parcelle cadastrée section B n°1708,

Considérant qu'une telle installation implique une modification de l'aspect de la façade nord du bâtiment par l'installation d'une unité extérieure, et qu'elle nécessite le dépôt d'une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme,

DECIDE

- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable relative à l'installation d'un bloc de climatisation extérieur en façade nord de la mairie, située 2 place de la Mairie, parcelle cadastrée section B n°1708.

- **Article 2** : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 08 avril 2026,

Le Maire,
Nicolas VARIGNY



Certifié exécutoire
En préfecture, le 08-04-2026
Et de publication, le 08-04-2026